

**ASSURANCE SANTE****Pour tous les étudiants**

- **ATTENTION** : la sécurité sociale étudiante entre en vigueur le **1^{er} octobre** – Vous devrez donc prévoir et justifier d'une assurance « **santé-hospitalisation-rapatriement** » qui couvrira la période entre votre arrivée en France et le 1^{er} octobre. L'assurance « rapatriement » devra rester active jusqu'au départ définitif de l'étudiant.
- une assurance complémentaire est recommandée

1. Etudiants de l'Espace Economique Européen (27 pays de l'UE + Islande, Liechtenstein, Norvège)

Carte européenne de santé ou attestation européenne de santé provisoire
 Eventuellement anciens documents E111 E128 E109

et Assurance santé personnelle et privée traduite en français, incluant le rapatriement jusqu'au départ définitif de l'étudiant et ne comportant aucune restriction tarifaire

2. Etudiants Hors EEE

<input type="checkbox"/> A: Etudiants inscrits à l'Université d'Orléans pour l'année universitaire et ayant moins de 28 ans au 01-10-09	<input type="checkbox"/> B: Etudiants inscrits à l'Université d'Orléans pour 1 seul semestre et ayant moins de 28 ans au 01-10-09	<input type="checkbox"/> C: Etudiants inscrits à l'Université d'Orléans pour moins de 3 mois et ayant moins de 28 ans au 01-10-09	<input type="checkbox"/> D : Etudiants inscrits à l'Université d'Orléans pour 1 ou 2 semestres et ayant plus de 28 ans au 01-10-09
OBLIGATOIRE ↓ Sécurité sociale étudiante française À payer dès votre arrivée à l'Université d'Orléans (± 200,00 €) et Attestation Assurance Santé personnelle et privée incluant le rapatriement (traduite en français et ne comportant aucune restriction tarifaire)	OBLIGATOIRE ↓ Sécurité sociale étudiante française À payer dès votre arrivée à l'Université d'Orléans (± 200,00 €) et Attestation Assurance santé personnelle et privée incluant le rapatriement (traduite en français et ne comportant aucune restriction tarifaire)	OBLIGATOIRE ↓ Assurance Santé personnelle et privée incluant le rapatriement (traduite en français et ne comportant aucune restriction tarifaire)	OBLIGATOIRE ↓ Assurance Santé personnelle et privée incluant le rapatriement (traduite en français et ne comportant aucune restriction tarifaire) ou Assurance santé française (≈ 300 €/an) incluant le rapatriement

3 Etudiants québécois

- E** : Formulaire SE401 Q102 bis (pour les étudiants québécois hors échanges)
 F : Formulaire SE401 Q106 (pour les étudiants québécois participant aux échanges entre universités)

La Sécurité Sociale Française ne remboursant pas à 100%, une assurance complémentaire est recommandée pour tous les étudiants

CONSEILLÉ → Assurance complémentaire de son pays d'origine ou à prendre en France (± 100 / 500 €/an)



Espace Economique Européen (27 UE + 3 EEE*)

- 1 Allemagne
- 2 Autriche
- 3 Belgique
- 4 Bulgarie
- 5 Chypre
- 6 Danemark
- 7 Espagne (Péninsule Ibérique, Iles Baléares, Canaries)
- 8 Estonie
- 9 Finlande
- 10 France (métropole+ DOM : Guadeloupe, Martinique, Guyane Française, Réunion)
- 11 Grèce
- 12 Hongrie
- 13 Irlande
- 14 Islande*
- 15 Italie
- 16 Lettonie
- 17 Lichtenstein*
- 18 Lituanie
- 19 Luxembourg
- 20 Malte
- 21 Norvège*
- 22 Pays-Bas
- 23 Pologne
- 24 Portugal (y compris l'archipel des Açores et de Madère)
- 25 République Tchèque
- 26 Roumanie
- 27 Royaume-Uni (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles, Irlande du Nord, Gibraltar)
- 28 Slovaquie
- 29 Slovénie
- 30 Suède